

Envoi : 18/11/2019

Réception par le Préfet : 18/11/2019

Publication : 22/11/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-10-10-3

Séance du vendredi 15 novembre
2019

POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION / FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE SUBVENTION GLOBALE 2017- 2020

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives notamment au Fonds européen de développement régional et au Fonds social européen et le règlement (UE) n°1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 relatif au Fonds social européen, et les règlements d'exécutions pris pour leur application ;
- VU le régime exempté SA40207 (aides à la formation) adopté sur la base du Règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du traité (Règlement général d'exemption par catégorie) ;

- VU le régime exempté SA40453 (aides en faveur des PME) adopté sur la base du Règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du traité (Règlement général d'exemption par catégorie) ;
- VU l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020, tel que modifié par l'arrêté du 22 mars 2019 ;
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles relatifs au Revenu de Solidarité Active ;
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2014-6-10-1 du 4 décembre 2014 relative à la demande de subvention globale de Fonds social européen ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente ;
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-4-10-2 du 5 avril 2019 relative à l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion 2019 ;
- VU la convention de subvention globale signée entre l'État et le Département du Haut-Rhin en date du 13 février 2017 ;
- VU l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion pour l'année 2019 ;
- VU l'avis consultatif de l'Autorité de Gestion Déléguée en date du 15 octobre 2019 relatif à l'octroi d'une subvention de FSE au titre du Programme Opérationnel National pour l'emploi et l'inclusion en métropole ;
- VU le Règlement Financier du Département ;
- VU l'avis favorable de la 10ème commission lors de sa réunion en date du 25 octobre 2019 ;
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant n° 1 à la convention de subvention globale 2017-2020, joint en annexe à la présente délibération, au titre du programme national pour l'emploi et l'inclusion en métropole avec l'Etat ayant pour objet, d'une part, la réaffectation des crédits déjà reportés d'un montant de 104 285,26 € et les crédits sous-réalisés des années 2015 et 2016 d'un montant de 227 332,90 € afin de pouvoir les consommer jusqu'à la fin de la programmation 2014-2020 et, d'autre part, la réactualisation du Descriptif des Systèmes de Gestion et de Contrôle (DSGC),
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer cet avenant.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité